



**PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR ECONOMIQUE TRANSNATIONAL RDC-
ANGOLA (PHASE I)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

Secteur	Transport
Référence de l'accord de financement	Don FAD n° 2100155042169 / Prêt FAD n° 2100150043396
N° d'Identification du Projet	P-Z1-DB0-255
AMI n°	042/MITP/CI/BAD/2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET n° 042/MITP/CI/BAD/2026

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'AUDIT ANNUEL DES
MARCHES DU PROJET PASSES SUIVANT LE SYSTEME NATIONAL DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES EXERCICES 2025, 2026 et 2027.**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement en prêt et en don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de construction du corridor transnational RDC-Angola (Phase I) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre prêt pour financer le Contrat de consultant individuel pour l'audit annuel des marchés du Projet passés suivant le Système National de passation des marchés publics au titre des exercices 2025, 2026 et 2027.
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent à :

L'objectif de cette mission d'audit est de :

- Vérifier la conformité et l'exécution des procédures de passation de marchés et de la gestion des contrats au regard des dispositions de l'Accord de financement (AF) et telles qu'elles figurent dans le dernier Plan de passation de marchés approuvé ;
- Vérifier la conformité physique et technique des réalisations par rapport au taux de décaissement ; et
- Examiner la capacité de l'Organe d'Exécution (OE) du projet à remplir son mandat fiduciaire.

Au cours de sa mission, l'auditeur doit aborder les aspects suivants :

- a) La vérification de la conformité du processus de passation de marchés, d'appel d'offres et d'évaluation des offres avec les dispositions de l'Accord de Financement, les Plans de passation de marchés, les dispositions de la loi et des règlements en matière de passation de marchés. À cet effet, l'auditeur vérifiera : La conformité avec les mandats légaux et institutionnels, les règlements, les politiques, et les procédures ; la cohérence entre les Plans de passation de marchés et les progrès réels dans la mise en œuvre ; l'efficacité des contrôles internes appropriés couvrant la planification de la passation de marchés, les méthodes et procédures d'appel d'offres correspondantes et les processus d'exécution, y compris les processus de validation, d'approbation et de gestion des contrats ; et la gestion des contrats, soit les amendements, les paiements, les réclamations et les calendriers de mise en œuvre.
- b) La vérification de la conformité de la qualité technique et des quantités livrées conformément aux conditions du contrat tout en assurant la fiabilité et l'intégrité des informations financières

et opérationnelles relatives aux réalisations, notamment le caractère raisonnable des prix unitaires des contrats ; la conformité du contrat final avec les documents de sollicitation approuvés, notamment en ce qui concerne la validité des addenda, des ordres de modification et de toute autre modification apportée au contrat initial pendant son exécution ; et l'éligibilité des dépenses.

- c) Les risques concernant le respect des principes de passation de marchés, le contrôle, les compétences et la capacité de gestion du personnel de l'Organe d'Exécution, et plus généralement ceux liés au système national.
 - d) Évaluer la capacité globale de l'Organe d'Exécution (OE) du projet pour confirmer qu'elle est conforme à l'évaluation faite lors de la phase d'évaluation du projet. L'évaluation est fondée sur un triple processus de diligence raisonnable couvrant l'Unité de Gestion sur la base d'une évaluation des performances passées et des antécédents opérationnels : 1) respect du cadre juridique et institutionnel du pays et des autres obligations légales et réglementaires ; 2) capacité qualitative et quantitative globale en termes de structure organisationnelle, de procédures internes, de ressources et de personnel qualifié ; et 3) capacité à mener à bien les processus de passation de marchés de manière diligente, efficace et efficiente.
3. La mission sera réalisée par un consultant individuel indépendant justifiant d'une grande expérience des marchés publics. Le Consultant doit avoir un diplôme de niveau BAC+5 en génie civil, génie rural, droit, économie, management, gestion de projet ou diplôme équivalent avec dix (10) ans d'expérience professionnelle justifiée en qualité de Spécialiste en passation des marchés publics et justifier d'au moins cinq (5) audits des marchés publics ou assimilables au cours des dix dernières années en tant que consultant individuel. Une expérience de travail en RDC dans le domaine des marchés publics serait un atout.
 4. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, en sa qualité d'Organe d'Exécution du projet, invite les Consultants individuels à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés et éligibles doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences attestant qu'ils sont qualifiés pour les prestations, notamment : (i) une lettre de manifestation d'intérêt signée et datée ; (ii) un Curriculum Vitae récent, détaillé, signé et comportant les informations sur leur formation académique, expérience professionnelle en qualité de Spécialiste en passation des marchés publics et références de missions similaires en audit des marchés publics ou assimilables ; (iii) Les copies du diplôme et des attestations de travail/attestations de bonne exécution etc.
 5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les projets financés par la Banque africaine de développement, édition Octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel prévue dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque africaine de développement.
 6. L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

N°	Critères d'évaluation et barème de notation	Note maximum
I	Qualifications générales	20 points
I.1	Diplôme de niveau minimum BAC+5 en génie civil, génie rural, droit, économie, management, gestion de projet ou diplôme équivalent : - Diplôme conforme (niveau et domaine) : 5 points - Diplôme non-conforme (niveau et/ou domaine) : 0 point	5
I.2	Expérience professionnelle justifiée d'au moins dix (10) ans en qualité de	15

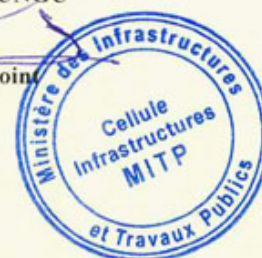
	Spécialiste en passation des marchés publics : - Moins de dix (10) ans d'expérience professionnelle : 0 point - Dix (10) ans d'expérience professionnelle en qualité de Spécialiste en passation des marchés publics : 13 points - Plus de dix (10) années d'expérience professionnelle en qualité de Spécialiste en passation des marchés publics : 0,4 point supplémentaire par année d'expérience complémentaire avec un maximum de 2 points	
II	Adéquation pour la mission	80 points
II.1	Avoir réalisé au moins cinq (5) audits des marchés publics ou assimilables au cours des dix dernières années en tant que consultant individuel : - Cinq (5) audits des marchés publics ou assimilables réalisés en tant que consultant individuel : 65 points - Plus de cinq (5) audits des marchés publics ou assimilables réalisés en tant que consultant individuel : 1 point supplémentaire par mission complémentaire avec un maximum de 10 points. - Moins de cinq (5) audits réalisés en tant que consultant individuel : 0 point	75
II.2	Expérience de travail en RDC dans le domaine des marchés publics : - Tout poste occupé dans le domaine des marchés publics en RDC ou toute mission réalisée dans le domaine des marchés publics en RDC : 5 points	5
TOTAL		100 points

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30, heures locales.
8. Les expressions d'intérêt, en langue française, doivent être transmises à l'adresse physique mentionnée ci-dessous ou par courrier électronique à l'adresse recrutement.ci@celluleinfra.org, au plus tard le **28 août 2026 à 14h00'** (heures locales TU+1) et porter expressément la mention « AMI n°042/MITP/CI/BAD/2026 : Projet de construction du corridor économique transnational RDC-ANGOLA – Manifestation d'intérêt pour l'audit annuel des marchés du projet passés suivant le Système National de passation des marchés publics au titre des exercices 2025, 2026 et 2027. ».
9. A l'attention de Monsieur le Coordonnateur
Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, sise avenue Roi Baudouin, 70 A, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél: (+243) 99 641 12 25 ;
Email: recrutement.ci@celluleinfra.org.

Pour le Coordonnateur en mission

Victor RUTALIRA CIZUNGU

Coordonnateur Adjoint



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
www.celluleinfra.org – info@celluleinfra.org
 Tél. +243 (0) 986 411 225

[Retour à la liste](#)